



N° 1458

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 décembre 2018.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à instituer une journée de sensibilisation au don de moelle osseuse, sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement supérieur,

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Jacques FERRARA, Marine BRENIER, Vincent ROLLAND, Gilles LURTON, Jean-Carles GRELIER, Valérie BAZIN-MALGRAS, Martial SADDIER, Philippe GOSSELIN, Jean-Luc REITZER, Michel HERBILLON, Josiane CORNELOUP, Jean-François PARIGI, Jean-Marie SERMIER, Nathalie BASSIRE, Fabrice BRUN, Bernard PERRUT, Nadia RAMASSAMY, Ian BOUCARD, Jacques CATTIN, Bernard DEFLESSELLES, Fabien DI FILIPPO, Pierre CORDIER, Dino CINIÉRI, Marc LE FUR, Véronique LOUWAGIE, Patrick HETZEL, Michel VIALAY, Jean-Louis THIÉRIOT, Laurence TRASTOUR-ISNART, Jérôme NURY, Isabelle VALENTIN, Alain RAMADIER, Valérie BEAUVAIS, Valérie LACROUTE, Vincent DESCOEUR, Jean-Jacques GAULTIER, Bernard REYNÈS, Maxime MINOT, Annie GENEVARD,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La présente proposition de résolution s'inscrit dans la continuité de l'initiative législative de mon collègue Bernard Perrut visant à faire des cancers pédiatriques la grande cause nationale 2019 ainsi que de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer la prise en charge des cancers pédiatriques par la recherche, le soutien aux aidants familiaux, la formation des professionnels et le droit à l'oubli. Un travail de fond sur les cancers pédiatriques a déjà été effectué à l'Assemblée Nationale. Un travail de qualité, qui a effectivement permis de nombreuses avancées.

Cependant, de nombreux progrès peuvent encore être réalisés, notamment au-delà du domaine de la recherche et du médicament : le don de moelle osseuse permet de guérir de nombreuses pathologies, telles que les leucémies aiguës et aiguës lymphoblastiques, types de cancers dont les enfants sont les premières victimes.

Encourager le don de moelle osseuse, aujourd'hui encore assez méconnu, est une urgence et un véritable sujet de santé publique. En effet, malgré l'implication active des associations, le nombre de personnes inscrites sur le fichier de donneurs de moelle osseuse s'élève à seulement 230 000 personnes en France, contre environ 4 millions en Allemagne. Des actions fortes, impliquant notamment l'enseignement supérieur et les entreprises, permettraient d'améliorer la situation. Trop souvent, des enfants et adultes sont en attente vitale d'un don de moelle osseuse.

Cette proposition de résolution a pour objet de créer une journée de sensibilisation au don de moelle osseuse sur les lieux de travail et les établissements d'enseignement supérieur.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution ;
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale ;
- ④ Considérant que le don de moelle osseuse doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'État,
- ⑤ Demande que la République française instaure une journée nationale de sensibilisation au don de moelle osseuse sur les lieux de travail et dans les établissements d'enseignement supérieur afin de le faire connaître et de l'encourager.

